



Raville : budgets 2020

Le budget 2020 a été voté à l'unanimité au Conseil municipal du 5 juin 2020. Il retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2020. Il est composé du budget principal et de deux budgets annexes (lotissement et fonctionnement du groupe scolaire).

La municipalité a comme objectif de maîtriser les dépenses tout en proposant une bonne qualité de services à la population et des investissements qui permettent d'améliorer le patrimoine de la commune.

Pour l'année 2020, le budget primitif total de Raville s'élève à 2 196 893,13 € en dépenses et recettes.

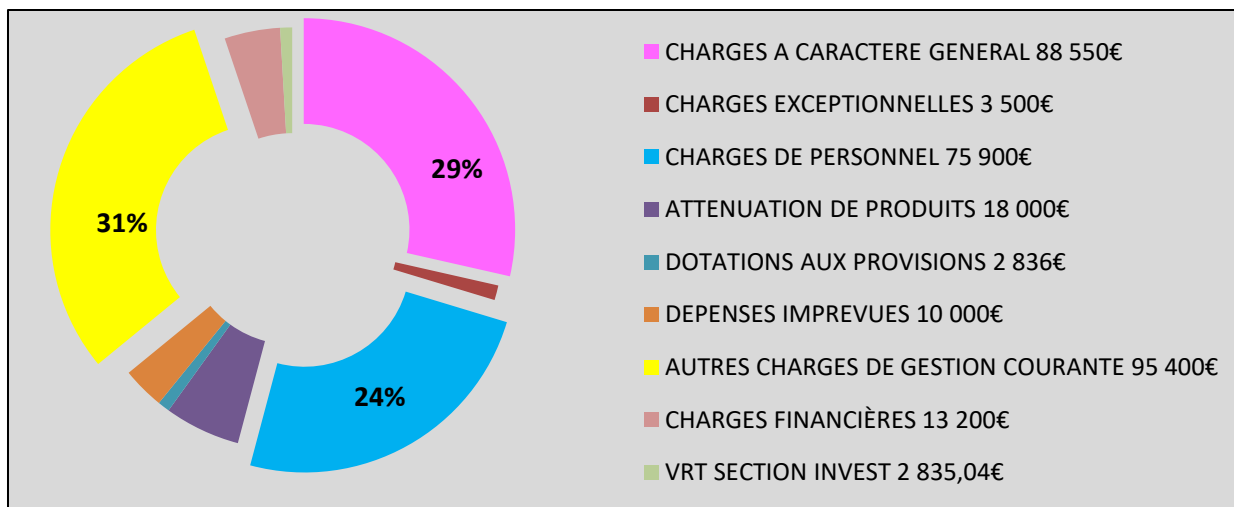
Ce budget, énorme au regard de la taille de notre commune, s'explique par le résiduel des mouvements financiers relatifs à l'école qui ne sont pas encore tous réalisés. Les frais afférents à la construction de l'école sont intégrés dans le budget de la commune de Raville pour le compte des trois communes concernées par le groupe scolaire.

1. Le budget principal

1.1. Le budget de fonctionnement

Cette section regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant des services communaux. Elles s'élèvent à 310 221,04 € en 2020.

1.1.1. Les dépenses de fonctionnement

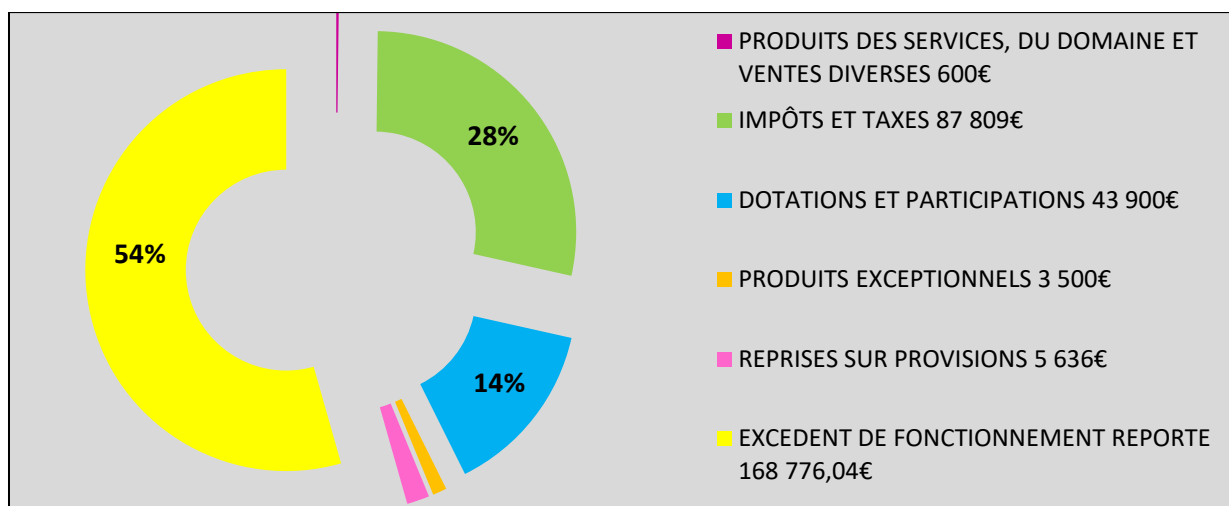


Les postes de dépenses les plus importants concernent les charges de personnel pour 24% des dépenses (salaires, cotisations..), pour 29 % les charges à caractère général (eau, électricité, fournitures diverses, entretien bâtiment, assurances...) et les autres charges de gestion courante (contribution, cotisations diverses, indemnités élus...) pour 31% des dépenses.

A noter :

- l'atténuation de produits correspond à un reversement d'une part du produit des impôts locaux à l'état (FNGIR) ;
- faible montant disponible en fonctionnement pour le virement en section d'investissement.

1.1.2. les recettes de fonctionnement

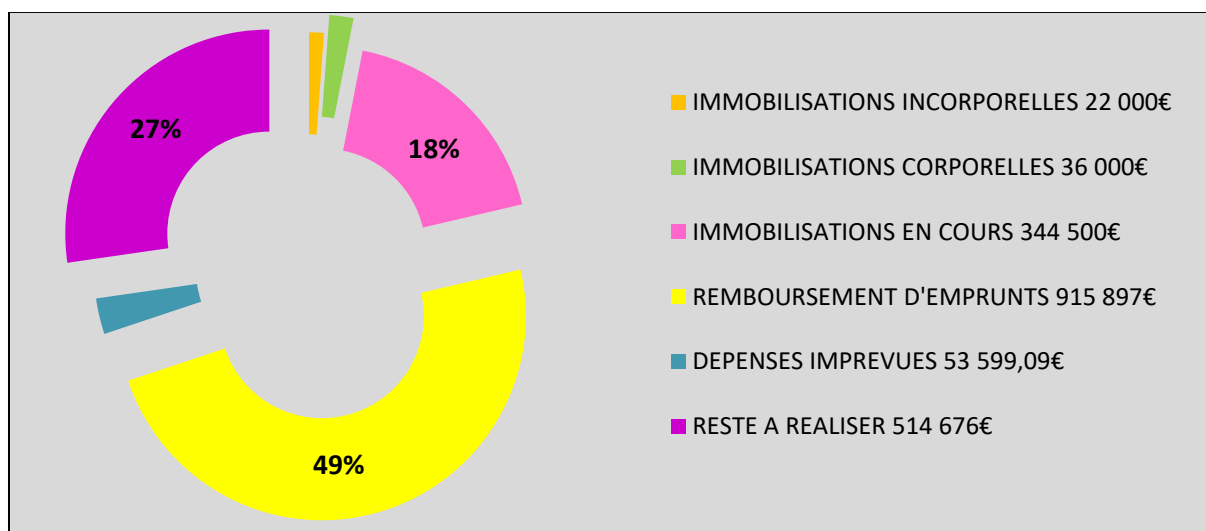


Les recettes sont, quant à elles, composées pour la moitié du report de l'excédent de fonctionnement cumulé des exercices antérieurs et pour l'autre moitié des impôts et taxes perçues (impôts locaux et compensation versée par la Communes de communes (CLECT)) et des dotations de l'état.

1.2. Le budget d'investissement

La section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Il concerne tout ce qui rentre dans le patrimoine de la commune, qui va être amorti et qui nécessitera d'être remplacé. Les dépenses et les recettes de cette section s'élèvent à 1 886 672,09 €.

1.2.1. Les dépenses d'investissement

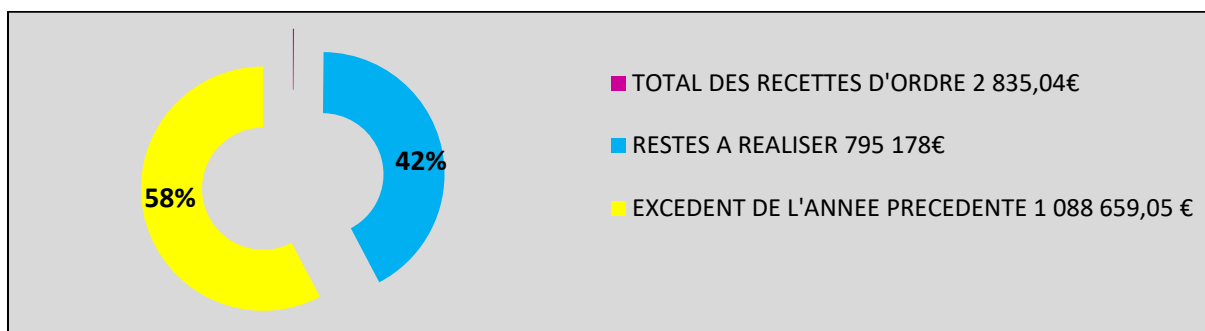


Les principaux postes de dépenses sont :

- les remboursements d'emprunts relatifs à la construction de l'école pour 49%,
- les reversements de subventions à Fouligny et Servigny-les-Raville (correspond au reste à réaliser).

Une partie dépenses (immobilisations en cours) est provisionnée pour des travaux futurs qui, pour l'heure, ne sont pas encore définis.

1.2.2. Les recettes d'investissement



Les recettes sont de deux ordres :

- les restes à réaliser qui correspondent aux participations financières à la construction de l'école de Fouligny et Servigny-les-Raville et au reversement du FCTVA,
- le solde d'exécution de l'année précédente.

2. Le produit de la fiscalité

La commune a décidé de ne maintenir pour 2020 les mêmes taux qu'en 2019 des trois taxes locales, à savoir :

- Taxe d'habitation : 17,55%, soit un produit pour la commune de 44 577 €,
- Taxe foncière bâti : 11,68%, soit un produit pour la commune de 24 855 €,
- Taxe foncière non bâti : 47,69%, soit un produit pour la commune de 13 782 €.

Le produit de ces 3 taxes s'élève pour 2020 à 83 214 €.

3. Le budget relatif au fonctionnement du groupe scolaire

3.1. Le budget de fonctionnement

Chapitre	Libellé	Budget 2020
11	charges à caractère général	86 300,00 €
12	charges de personnel	107 950,00 €
65	autres charges de gestion courante	4 006,00 €
67	charges exceptionnelles	1 000,00 €
22	dépenses imprévues	10 000,00 €
Total des dépenses réelles de fonctionnement		209 256,00 €
23	virement à la section d'investissement	11 244,00 €
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		11 244,00 €
Total des dépenses de fonctionnement		220 500,00 €

Les dépenses de fonctionnement du groupe scolaire s'élèvent à 209 256 €.

Chapitre	Libellé	Budget 2020
70	produits des services, du domaine et ventes diverses	54 000,00 €
74	dotations et participations	166 500,00 €
Total des recettes réelles de fonctionnement		220 500,00 €
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		- €
Total des recettes de fonctionnement		220 500,00 €

Dans le détail du chapitre 74, il y a :

- une contribution de la CAF pour 8 500 €
- une participation de 158 000 € répartie comme suit : Raville 47 289 €, Fouligny 32 959 € et Servigny-les-Raville 77 752 € (répartition faite au prorata du nombre d'habitants de la commune), soit un coût par habitant de 165 € sur la base d'une population totale pour les 3 communes concernées de 959 habitants

3.2. Le budget d'investissement

Chapitre	Libellé	Budget 2020
21	immobilisations corporelles (hors opérations)	1 050,19 €
Total des dépenses réelles d'investissement		1 050,19 €
Total des dépenses d'ordre d'investissement		- €
Résultat reporté 2019		55 329,07 €
Total des dépenses d'investissement		56 379,26 €

Chapitre	Libellé	Budget 2020
10	dotations et fonds divers	45 135,26 €
Total des recettes réelles d'investissement		45 135,26 €
Virement de la section de fonctionnement		11 244,00 €
Total des recettes d'investissement		56 379,26 €

Le Conseil Municipal